



REESAO

Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement
Supérieur en Afrique de l'Ouest

Compte Rendu de la Séance de Travail – Jour 1

Activité : Validation des curricula harmonisés en Sciences économiques et en Gestion

Date : Jeudi 17 juillet 2025

Lieu : Hôtel Concorde – Lomé (Togo)

Participants (voir feuille de présence)

Le jeudi 17 juillet 2025 à 08 heures 30, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur le Président du REESAO, Professeur Issa Abdou MOUMOUOLA, une séance de travail du Comité exécutif du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO), à l'Université de Lomé.

Ordre du jour

1. Mot d'ouverture du Président ;
2. Validation des curricula harmonisés en Sciences économiques et en Gestion ;
3. Questions diverses

1. Mot d'ouverture

Monsieur le Président a ouvert la séance en saluant les participants et en les remerciant chaleureusement. Il a ensuite présenté l'ordre du jour de cette première journée, consacrée à la **validation des curricula harmonisés en Sciences économiques et en Gestion**, soumis à l'approbation des participants :

Dans son propos introductif, il a rappelé brièvement l'historique du REESAO, ses objectifs structurants, et l'esprit de coopération qui fonde ses actions. Il a ensuite présenté les membres du Bureau du Réseau, avant de soumettre à l'approbation des participants l'ordre du jour de cette première journée qui a été validée sans amendements.

Cette séance s'est tenue en présence des experts mobilisés dans le cadre des commissions spécialisées du REESAO, issus de plusieurs universités membres. Ces enseignants-chercheurs ont pris part aux travaux préparatoires conduits depuis deux mois en ligne, et leur participation à cette rencontre à Lomé marque l'aboutissement d'un processus collaboratif visant à renforcer l'harmonisation académique dans l'espace ouest-africain

2. Validation des curricula harmonisés en Sciences économiques et en Gestion

a) Présentation des travaux en économie

Le Secrétaire Général Adjoint (SGA) a pris la parole pour présenter le chronogramme de travail ainsi que le contexte général dans lequel les travaux d'harmonisation ont été menés. Il a rappelé les différentes étapes franchies depuis le lancement des réunions virtuelles entre experts issus des universités membres du REESAO.

Sur le plan technique, il a été indiqué que plusieurs modules pédagogiques ont déjà été identifiés et structurés. Toutefois, ces éléments ne sont pas encore consolidés dans une maquette finalisée de curricula harmonisés. Ce travail de consolidation figure parmi les priorités de la présente rencontre. Le SGA a enfin signalé qu'une discussion spécifique est prévue entre les experts sur la durée du tronc commun dans les parcours en sciences économiques et en gestion, afin d'aboutir à une proposition consensuelle conforme aux standards régionaux.

Dans sa présentation initiale, le SGA a procédé à un rappel des Termes de Référence (TDR) ayant encadré les travaux de la commission spécialisée sur l'harmonisation des curricula. Il a notamment insisté sur les principes structurants qui ont guidé la définition de la durée du tronc commun ainsi que la structuration des parcours de spécialités.

Il a rappelé que l'objectif fondamental de l'élaboration de curricula harmonisés est de

- favoriser la mobilité académique des étudiants dans l'espace REESAO ;
- renforcer la professionnalisation des diplômés ;
- accroître leur employabilité, tout en respectant les normes du système LMD et les orientations du REESAO.

S'agissant du tronc commun, il a été proposé qu'il s'étende sur **trois (03) semestres**, en raison de la proximité conceptuelle et méthodologique entre les sciences économiques et la gestion, ainsi que de la pertinence d'une double compétence dans le contexte actuel du marché du travail, où les profils hybrides sont de plus en plus recherchés. Un tronc commun spécifique à l'économie en S4 a été proposé et dans le prolongement six spécialités ont été retenues, réparties selon deux grandes orientations disciplinaires : la macro-économie et la micro-économie.

Les trois spécialités relevant de la macro-économie sont les suivantes :

1. Économie internationale ;
2. Banque, Monnaie et Finances ;
3. Analyse des politiques économiques.

Les trois spécialités relevant de la micro-économie sont :

1. Économie des ressources humaines (Santé, Education Travail)
2. Économie de l'Agriculture, Énergie, Environnement et Ressources naturelles ;
3. Économétrie, statistiques et data science

Ces propositions visent à couvrir un spectre large et cohérent de compétences, en tenant compte à la fois des réalités économiques régionales, des besoins du marché de l'emploi, et des perspectives de poursuite d'études dans les cycles supérieurs.

Pr. CHABOSSOU a formulé un plaidoyer en faveur du maintien d'un tronc commun jusqu'au troisième semestre, en insistant sur la nécessité pour les parcours en gestion d'être alignés, à ce stade, avec ceux en économie. Il a souligné que, dans la pratique, de nombreux étudiants se détournent des filières économiques au profit de la gestion, perçue comme offrant davantage de débouchés professionnels immédiats.

Selon lui, il est essentiel que les gestionnaires acceptent cette convergence au troisième semestre, afin de garantir une base solide commune. Il a également rappelé que les notions de gestion, de comptabilité et d'analyse financière sont aujourd'hui incontournables pour améliorer l'employabilité des diplômés, y compris dans les domaines économiques. Ce positionnement renforcerait ainsi la cohérence des formations proposées au sein du REESAO.

b) Présentation des travaux en gestion

Pr. CHANHOUN est intervenu pour rappeler que Pr. SOGBOSSI, en sa qualité de président de la commission spécialisée sur l'harmonisation des curricula, a cadré les travaux dès le départ, en posant les bases méthodologiques et en précisant les objectifs attendus. Il a souligné que le processus d'harmonisation a mobilisé des experts de sept (07) pays membres du REESAO. Les curricula existants dans ces pays ont été collectés et analysés.

Deux sous-commissions ont été mises en place pour structurer les travaux :

- une première sur l'harmonisation des programmes, regroupant les pays suivants : Burkina Faso, Bénin, Niger, Togo, Côte d'Ivoire, Sénégal et Mali ;
- une seconde consacrée à la problématique du tronc commun, en particulier sur sa durée (nombre de semestres) et les prérequis nécessaires pour la spécialisation.

Concernant le champ de la gestion, six spécialités ont été proposées à l'issue des échanges :

1. Banque, finance et assurances
2. Comptabilité, audit et contrôle de gestion
3. Entrepreneurat et gestion des PME
4. Gestion des ressources humaines
5. Marketing et stratégie
6. Sciences et techniques comptables et financières

Pr. CHANHOUN a toutefois attiré l'attention sur un point de vigilance : si le tronc commun est maintenu jusqu'au troisième semestre (S3), cela ne laissera que deux semestres (S4 et S5) pour aborder les enseignements de spécialité, avant le semestre 6 (S6) dédié au stage. Cette configuration pourrait limiter la profondeur de la professionnalisation, notamment dans les parcours de gestion, qui nécessitent un ancrage pratique et technique conséquent.

c) Discussions

La question de la mise en œuvre du semestre 6, notamment en ce qui concerne le mémoire ou le rapport de stage, a été soulevée par plusieurs intervenants. Il a été souligné que la soutenabilité du mémoire pose un certain nombre de défis, en particulier en lien avec les capacités d'encadrement disponibles dans certaines institutions.

En ce sens, l'idée de remplacer le mémoire par un rapport de stage ou un projet tutoré, ne nécessitant pas obligatoirement une soutenance formelle devant un jury, a été évoquée comme un compromis réaliste. Il a été convenu qu'une rencontre spécifique entre les représentants des disciplines Économie et Gestion serait nécessaire afin de parvenir à un accord de principe sur plusieurs points structurants, à savoir :

1. La durée du tronc commun, à déterminer entre deux ou trois semestres, en tenant compte des exigences de formation des deux filières ;
2. La définition des contenus des ECUE du tronc commun, en veillant à un équilibre entre les enseignements relevant de l'économie et ceux de la gestion ;
3. Les modalités pédagogiques et organisationnelles du semestre 6, notamment le type de travail attendu (mémoire académique, rapport de stage ou projet appliqué), ainsi que le volume de crédits ECTS à y allouer.

Cette concertation devrait permettre de préserver l'esprit d'harmonisation tout en tenant compte des spécificités pédagogiques et logistiques des institutions membres du REESAO.

Les échanges ont souligné la nécessité d'élargir le champ des structures d'accueil des stages à des environnements professionnels plus diversifiés. Il a été proposé que les stages ne soient plus exclusivement orientés vers les institutions classiques (banques, administrations publiques, grandes entreprises), mais qu'ils s'ouvrent également aux structures traditionnelles et au tissu économique informel. Cette orientation permettrait non seulement de répondre à la réalité des marchés de l'emploi dans les pays membres du REESAO, mais aussi d'apporter une réelle plus-value à ces structures souvent peu dotées en compétences techniques et managériales. En intégrant des stages dans les PME locales, les groupements communautaires, les coopératives, les structures artisanales ou les entreprises informelles, les étudiants pourraient ainsi jouer un rôle de catalyseur de transformation et de professionnalisation, tout en valorisant des expériences de terrain utiles à leur insertion. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'employabilité, de transfert de compétences et de développement local durable.

Au terme des échanges, il a été convenu que la modalité dite « ouverte » du semestre 6 – qui offre la possibilité de choisir entre un stage, un mémoire ou un projet professionnel en fonction des spécificités pédagogiques ou institutionnelles – sera laissée à l'appréciation de chaque établissement. Cette flexibilité vise à permettre une meilleure adaptation aux contextes locaux, aux partenariats disponibles, ainsi qu'aux objectifs pédagogiques propres à chaque programme.

d) Présentation de la proposition du tronc commun

La maquette du tronc commun sur trois semestres a été présentée aux participants. Elle s'articule autour de grands principes tels que la structuration en unités d'enseignement (UE), la déclinaison en éléments constitutifs (ECUE), avec une distinction entre les enseignements de base communs et les enseignements spécifiques aux deux spécialités (économie et gestion). La répartition horaire a également été détaillée, en distinguant les volumes consacrés aux enseignements présentiels et ceux dédiés au travail personnel de l'étudiant, conformément aux normes LMD.

Dans le souci d'élargir l'ouverture internationale des formations, il a été proposé d'introduire un cours de mandarin dans la maquette, en reconnaissance du rôle croissant de la Chine dans l'économie mondiale et de ses partenariats stratégiques avec de nombreux pays africains.

Par ailleurs, le Président a suggéré de revoir la présentation des volumes horaires en distinguant clairement les colonnes Travaux Dirigés (TD) et Travaux Pratiques (TP), afin de mieux refléter la nature des activités pédagogiques proposées.

Enfin, les profils d'entrée dans la filière ont été précisés : les formations seront accessibles aux titulaires de baccalauréats scientifiques, techniques ou économiques et gestionnaires.

e) Présentation des propositions de spécialisation

Le Secrétaire Général Adjoint (SGA) a présenté les différentes spécialisations proposées dans le champ de l'économie, en explicitant les fondements ayant guidé leur choix ainsi que les contenus des éléments constitutifs d'enseignement (ECUE) correspondants. Il a notamment mis en lumière l'articulation des enseignements avec les compétences visées, la cohérence interne de chaque spécialité, ainsi que leur pertinence par rapport aux exigences actuelles du marché de l'emploi et aux standards académiques internationaux.

En conclusion,

Compte tenu de l'indisponibilité des personnes ressources initialement désignées pour la spécialité Gestion, le Président a pris l'initiative d'instruire les deux commissions concernées – à savoir la commission en sciences économiques et celle en sciences de gestion – de se réunir en urgence. Cette réunion conjointe qui sera convoquée d'ici la semaine prochaine a pour objectif de proposer une structuration cohérente et pertinente du tronc commun destiné aux étudiants inscrits dans ces deux disciplines. Il s'agit, dans l'esprit de l'harmonisation des curricula, de définir un socle de connaissances fondamentales partagées, couvrant à la fois les bases théoriques essentielles en économie et les principes fondamentaux en gestion, afin d'assurer une formation initiale équilibrée, ouverte et interdisciplinaire.

Après avoir épuisé l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et recueilli les dernières observations, Monsieur le Président déclare la séance levée à 16h00.

LE RAPPORTEUR

Pr. Cheikh SARR



LE PRÉSIDENT

Pr. Issa Abdou MOUMOUOLA

